

---

**Avertissement** : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

url: <http://melancholia.fr/biblio./?Port-Royal-et-les-reves-V.html>  
consultée le : 15 mars 2021

---

Société des amis de Port-Royal  
Publications électroniques



Par Jean Lesaulnier

## Port-Royal et les rêves V

---

### Le songe d'une religieuse anonyme 1661

*L'année 1661 fut une date charnière pour Port-Royal et pour les religieuses de l'abbaye de Port-Royal : le 1<sup>er</sup> février, l'Assemblée du Clergé de France prenait, en effet, une décision d'une gravité extrême : souscrire un formulaire condamnant cinq propositions prétendument extraites de l'ouvrage de l'évêque d'Ypres Cornélius Jansénius, l'Augustinus. On parlera désormais de l'affaire des « Cinq propositions ». Ce formulaire devrait être signé par les ecclésiastiques, régents et maîtres d'école, ainsi que par les religieux et les religieuses [1]. Le 13 avril de la même année 1661, le Conseil d'État prenait un arrêt confirmant la décision de l'Assemblée du Clergé.*

*C'est cette décision que relève la religieuse de Port-Royal, dans le Journal de l'abbaye [2], en introduction à la relation du rêve de l'une de ses compagnes dans la nuit même qui a suivi la décision du Conseil du roi : premier témoignage de l'émotion qui saisit alors le monastère de Paris et l'ensemble de Port-Royal. Le présent songe, anonyme, vient s'ajouter à ceux que nous avons déjà relatés dans les précédentes publications électroniques de la Société des Amis de Port-Royal [3].*

Source du texte : Bibliothèque de Port-Royal, P.R. 36, p. 10.

### Extrait du *Journal de l'abbaye de Port-Royal*

Le mercredi de la semaine sainte 13 avril [1661], le Conseil se tint pour exécuter le dessein qu'on avait pris depuis si longtemps contre cette maison. L'on publia ensuite un arrêt de la part du roi, dans Paris, pour l'exécution de ce qui avait été arrêté dans l'Assemblée du clergé contre ce qu'on appelle jansénistes.

Cette même nuit du mercredi au jeudi-saint, une de nos sœurs eut un songe assez remarquable. Elle n'avait rien entendu dire de ce qui se passait ni qu'on eût de plus mauvais desseins contre la maison qu'à l'ordinaire. Tout d'un coup, il lui sembla qu'elle se sentait saisie d'une grande frayeur, et qu'ayant regardé au ciel, elle vit, du

côté du midi, une nuée fort obscure, et dans cette nuée elle aperçut une bête épouvantable qui paraissait tout enfumée et d'une noirceur extraordinaire : elle avait les pieds liés et faisait des rugissements horribles et s'agitait et se tourmentait comme étant en impatience d'être déliée ; en même temps il lui sembla qu'on déliait cette bête, sans qu'elle pût voir qui la délia ; et aussitôt elle prit sa course avec intrépidité sur le monastère, où elle fit d'horribles rugissements.

Cette sœur dit que, durant cela, nous étions toutes ensemble qui considérions avec crainte ce que ferait cet horrible monstre qui paraissait être prêt à nous déchirer, et que nous avions toutes les yeux élevés vers le ciel pour demander à Dieu du secours. Après que cette bête eut fait ses rugissements sur le monastère, elle se mit à courir de toute sa force vers le Louvre, où elle redoubla ses rugissements et ses cris ; après quoi elle reprit sa course, tout en fureur qu'elle était, pour revenir sur le monastère. Comme cette bête courait ainsi furieusement, la sœur aperçut qu'elle s'arrêtait tout d'un coup, comme si elle rencontrait un obstacle qui l'empêchait de passer outre ; mais elle ne vit point ce que c'était. Seulement cette horrible bête, étant ainsi arrêtée au milieu de son chemin, n'alla pas plus avant, mais, en baissant la tête comme si elle eût été pleine de confusion, retourna au même lieu d'où elle était sortie.

Ceci n'est qu'un songe, mais on peut dire, ce me semble, que l'événement l'a rendu remarquable dans ces circonstances : c'est pourquoi j'ai cru qu'il n'était pas mal à propos de l'insérer ici.

[1] Voir les nombreuses pages que lui consacre Sainte-Beuve, *Port-Royal*, éd. Philippe Sellier, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2004, 2 vol., t. I, p. 561, etc. ; voir aussi Jean Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, éd. Jean Lesaulnier, Paris, Champion, 2012, p. 125-142, et la « Chronologie » du *Dictionnaire de Port-Royal*, éd. Jean Lesaulnier et Antony McKenna, Paris, Champion, 2004, p. 46-47.

[2] Ce *Journal*, dont se sont inspirés de nombreux historiens depuis Sainte-Beuve, n'a jamais été publié : il en existe de nombreux manuscrits, répartis dans trois fonds au moins : la Bibliothèque de Port-Royal, la Bibliothèque nationale de France et les Archives d'Utrecht.

[3] Voir dans le site de la Société, « Port-Royal et les rêves », années 2007, 2008 et 2009.